

Le dossier d'enfant placé

de votre ancêtre

Le dossier d'enfant placé est constitué de deux dossiers :

- Le dossier d'admission ou administratif,

dit dossier d'admission, est créé lors du placement de l'enfant à l'Assistance publique.

Il peut être distinct ou fusionné avec le dossier de placement.

- Le dossier de placement

suit l'individu lors de son placement en agence, en nourrice, en famille d'accueil, etc.

Pour commencer quelles informations faut-il avoir ?

> **Le nom, le prénom et la date de naissance** de la personne concernée.

À partir de quand les documents sont-ils communicables ?

> **50 ans** (protection de la vie privée),

> **75 ans** (informations judiciaires) **ou 100 ans** (si une personne mineure est mise en cause),

> **120 ans, à compter de la date de naissance, ou 25 ans, à compter de la date du décès** de la personne intéressée (informations médicales).

Comment faire la recherche ?

Les répertoires ne sont pas librement communicables, vous devez vous adresser au **président de salle** pour faire la recherche. Le dossier de placement pouvant être fusionné avec le dossier d'admission, il est utile de compléter vos recherches auprès des services figurant fiche suivante.

Quelles informations trouve-t-on dans les documents ?

- > Suivi du placement.
- > Scolarité.
- > Dossier d'apprentissage.
- > Suivi médical.
- > Courrier.
- > Photographies.
- > Contrat de travail...

Chronologie

- 4 mars 1556 > Édît contre le recelé de grossesse et d'accouchement (Henri II).**
- XVII^e siècle > Création de l'assistance aux enfants abandonnés**
sous l'impulsion de Saint-Vincent-de-Paul
(Création de multiples établissements).
- 1838 > Fusion des établissements pour créer l'hospice des enfants trouvés et orphelins.**
- 1849 > Création de l'Assistance publique.**
- 1894 > Création de la notion d'« enfant moralement abandonné ».**
- 27 juin 1904 > Les enfants assistés deviennent des pupilles de l'État, sous la tutelle du préfet.**
- 24 janvier 1956 > L'Assistance publique devient l'Aide sociale à l'enfance (ASE).**
- 1964 > Création du département du Val-de-Marne.**

Comment désignait-on les catégories d'enfants ?

- > Enfants trouvés (1639-1858)**
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins qui deviennent les enfants assistés (1859-1906).
- > Enfants moralement abandonnés (1881-1906)**
Enfants âgés de 12 à 16 ans et/ou dont les parents ne peuvent assurer moralement ou matériellement l'éducation.
- > Pupilles de l'assistance (à partir de 1907)**
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins et enfants moralement abandonnés ;
Attention il ne faut pas confondre les pupilles de l'État avec les pupilles de la Nation qui sont les enfants des victimes de guerre (loi du 27 juillet 1917).
- > Enfants temporairement recueillis (à partir de 1907)**
- > Enfants en dépôt (à partir de 1841)**
Enfants admis provisoirement (l'enfant pouvant être repris par ses parents), également catégorie d'admission préalable à toute admission définitive dans la catégorie des enfants assistés, moralement abandonnés puis pupilles de l'assistance.
- > Enfants secourus (à partir de 1873)**
Enfants dont les parents sont aidés financièrement.

Vocabulaire

Enfant naturel : enfant né hors mariage.

Enfant trouvé : enfant confié à un hospice sans que les parents soient connus.

Enfant exposé : enfant trouvé dans un lieu public.

Enfant abandonné : enfant confié à un hospice par un parent.

Orphelin : enfant placé après le décès de ses parents.

Abréviations courantes

RT : recueilli temporairement
GPE : Garde provisoire
PE : Pupille d'État
T, TR : Trouvé
O : Orphelin
A : Abandonné
D : Décédé
MA1 : déchéance de l'autorité parentale d'un des parents.
MA2 : déchéance de l'autorité parentale des deux parents.
Es : enfant secouru (n'est pas une catégorie de pupille).

Que trouverez-vous aux Archives départementales ?

Les dossiers des enfants pris en charge par la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ) du Val-de-Marne et les dossiers de placement des enfants placés dans la Nièvre de 1880 à 2000.

Dossiers d'enfants placés gérés par la DPEJ

Enfants placés (toutes catégories) :
dossiers individuels sociaux et médicaux (1946-2005).

Dossiers individuels des centres de placement familial (1874-2004)

Cosnes-sur-Loire, Decize, Nevers, Prémery, Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre) : 1862-1989.

Cosne-sur-Loire (Nièvre) : 1890-2004.

Decize (Nièvre) : 1874-1990.

Mainville-Draveil (Essonne) 1966-1988.

Nevers (Nièvre) : 1874-2004.

Prémery (Nièvre) : 1880-1990.

À qui s'adresser quand les documents ne sont pas conservés aux Archives départementales ?

Avant 1919 :

Archives de Paris - 18, boulevard Serrurier
dac.archives@paris.fr - Tél. : 01 53 72 41 23

De 1919 à 1967 :

DASES - 94-96, quai de la Rapée - 75012 Paris
Tél. : 01 43 47 77 77

À partir de 1967 :

Conseil départemental du Val-de-Marne
Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse
Cellule consultation - Immeuble Solidarités
7-9, voie Félix Elboué - 94000 Créteil
Tél. : 01 56 72 70 79